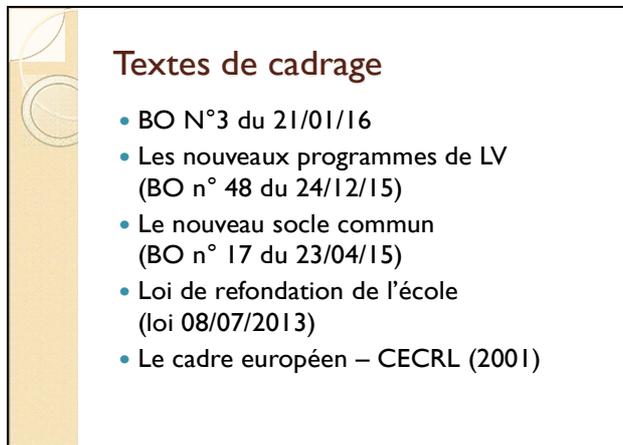


L'évaluation en LV

Reprise du diaporama présenté en formation, avec commentaires

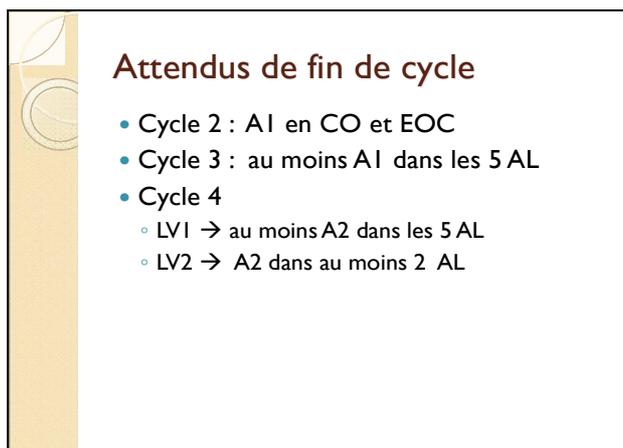
Diapositive 2



Textes de cadrage

- BO N°3 du 21/01/16
- Les nouveaux programmes de LV (BO n° 48 du 24/12/15)
- Le nouveau socle commun (BO n° 17 du 23/04/15)
- Loi de refondation de l'école (loi 08/07/2013)
- Le cadre européen – CECRL (2001)

Diapositive 3



Attendus de fin de cycle

- Cycle 2 : A1 en CO et EOC
- Cycle 3 : au moins A1 dans les 5 AL
- Cycle 4
 - LV1 → au moins A2 dans les 5 AL
 - LV2 → A2 dans au moins 2 AL

Les programmes précisent les attendus de fin de cycle, mais **attention** : ce sont des attendus pour chaque élève; en effet, bon nombre peuvent et doivent dépasser ces attentes minimales. Les programmes le rappellent clairement : « **les activités proposées doivent permettre aux élèves d'atteindre le niveau [supérieur] dans plusieurs activités langagières.** »

Cycle 3 : au moins A1 dans les 5 AL ; les activités proposées ne se limitent pas au niveau A1, car le niveau A2 peut être atteint par un grand nombre d'élèves dans plusieurs AL.

Cycle 4 :

LV1 : au moins A2 dans les 5 AL et donc **B1 dans plusieurs**

LV2 : A2 dans au moins 2 AL, ce qui est vraiment un minimum pour tous mais doit être dépassé pour beaucoup : il faut garder à l'esprit que cet apprentissage de la LV2 s'appuie sur celui d'une première LV.

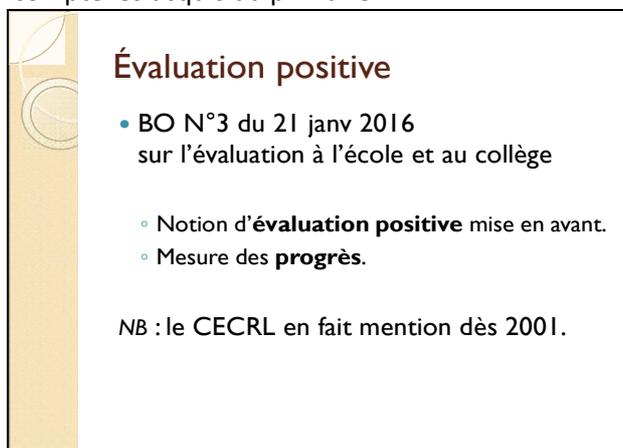
Diapositives 4 et 5



Repères de progressivité

- repères de progressivité adossés sur les niveaux du CECRL par AL
- cyclés , ils dépassent le cadre d'une année scolaire

Les repères de progressivités sont cyclés : la progression des apprentissages est donc à penser tout au long du cycle. En C3 : prendre en compte les acquis du primaire



Évaluation positive

- BO N°3 du 21 janv 2016 sur l'évaluation à l'école et au collège
 - Notion d'**évaluation positive** mise en avant.
 - Mesure des **progrès**.

NB : le CECRL en fait mention dès 2001.

Décret n°2015-1929 du 31 décembre 2015

Le décret vise à faire évoluer et à diversifier les modalités de notation et d'évaluation des élèves de l'école primaire et du collège pour éviter une « notation sanction » à faible valeur pédagogique et privilégier une évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensible par les familles. L'évaluation doit aussi permettre de mesurer le degré d'acquisition des connaissances et des compétences ainsi que la progression de l'élève.

Cette notion d'évaluation positive est déjà présente dans le CECRL qui fournit des outils pour la réaliser (indicateurs de performance et échelles descriptives). On peut définir rapidement la notion **d'évaluation positive** comme mettant en valeur **ce que l'élève est capable de faire (= ses réussites, même si elles sont modestes)** et donc sans mettre uniquement en lumière ses difficultés.

Évaluation selon le CECRL

3è sous-titre : **évaluer** : possibilité de se référer pour toutes les langues aux mêmes six niveaux de compétences (échelle globale de A1 à C2):

- elle n'évalue pas seulement des savoirs, mais des capacités à communiquer
- elle est positive : on évalue ce que l'élève est capable de comprendre, d'exprimer et non plus une évaluation qui comptabilise les erreurs. Ce qui implique que l'on se réfère au niveau attendu et non plus à l'idéal du locuteur natif.
- Elle est critériée : le CECR décrit les aspects qualitatifs de l'utilisation de la langue comme autant de critères permettant d'évaluer son degré de maîtrise (p.28)
- Les critères sont formulés à partir de compétences communicatives composées de 3 parties :
 - linguistiques (étendue et maîtrise du vocabulaire, correction grammaticale, maîtrise du système phonologique et orthographique),

- sociolinguistiques,
- pragmatiques (organisation et structuration du discours, interaction, tours de parole, aisance, souplesse, précision)
- On peut retenir des critères qui s'appliquent à la réalisation de la tâche (développement thématique, cohérence et cohésion) et aux aspects plus linguistiques (maîtrise du vocabulaire, correction grammaticale)
- L'auto-évaluation est encouragée

Diapositive 6



Quelle évaluation, à quelle fin?

- Évaluation formative : information sur les points forts et faibles des élèves, à utiliser pour (ré)orienter l'enseignement ; pour diriger/améliorer le travail à venir des élèves
- Évaluation sommative : contrôle des acquis en fin de séquence d'apprentissage. C'est un bilan final.

Deux formes complémentaires, parfois superposables d'évaluation. Les deux devraient pouvoir jouer un rôle formateur et amener l'enseignant à modifier sa séquence pédagogique pour mieux répondre aux besoins des élèves.

Les compétences de communication dont témoignent les élèves seront évaluées plutôt dans une logique d'éval° sommative (en fin de séquence, et placés dans des situations de communication complexes) ; les savoirs, connaissances et savoir-faire sont aussi à enseigner et à évaluer bien sûr, mais plutôt dans une logique **formative**, en cours de séquence, pour permettre une remédiation éventuelle et donc mieux se préparer à réussir la tâche finale de la séquence. Cette évaluation formative doit constituer une étape importante dans la séquence; elle doit être préparée en amont et analysée en aval par le professeur et les élèves.

L'évaluation formative peut déboucher sur un travail plus spécifique en AP où la différenciation pédagogique a toute sa place.

Exemple : les verbes irréguliers en anglais sont-ils à réciter, évaluer?... Si on est en fin de séquence, dans une logique sommative, la réponse est non car c'est trop tard pour constater que ces outils ne sont pas en place. Mieux vaut à ce stade faire écrire, par exemple, une biographie au passé, afin de mettre ces verbes en usage réel.

En revanche, dans une logique formative et au cours de la séquence, on a tout intérêt à (faire) évaluer régulièrement les acquisitions comme celle des verbes irréguliers.

NB: qui dit « évaluation » ne dit pas toujours « notation » (en particulier sur du formatif), et ne dit pas toujours évaluation par le/la professeur(e) mais aussi inter- et auto-évaluation.

Diapositive 7



Les échelles descriptives

- Grilles d'évaluation à plusieurs échelons successifs qui définissent des critères de réussite
- Répondent aux besoins de l'évaluation positive et décrivent ce que les élèves sont capables de faire
- Permettent d'évaluer en fonction des attendus du cycle adossés au CECRL

Si on évalue la production orale en continu d'un élève on pourra choisir de s'intéresser à différents aspects comme la qualité de la prononciation, mais aussi la richesse de la langue employée ou encore la qualité de la prestation en public (gestuelle, voix, regard...). Pour chacun de ces aspects, on déterminera plusieurs degrés de réussite, en utilisant les descripteurs du CECRL lorsque c'est opportun.

Attention n°1 : s'efforcer d'équilibrer les composantes linguistiques, pragmatiques et socio-linguistiques dans ces évaluations.

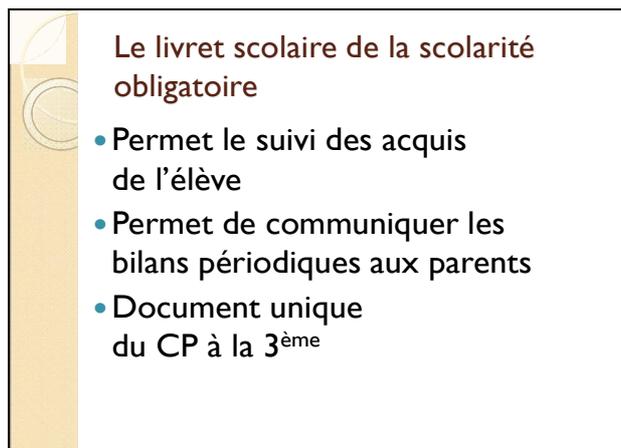
Attention n°2 : vérifier que les formulations sont positives, même sur les réussites modestes ! Par exemple, CECRL niveau A1 en interaction orale : « Peut interagir de façon simple, mais la communication dépend totalement de la répétition avec un débit plus lent, de la reformulation et des corrections. »

Avantages de ces formulations :

Focalisent sur les réussites. Mais montrent aussi le chemin restant à accomplir pour atteindre le niveau requis, voire davantage. Permettre aussi aux élèves les plus compétents de ne pas s'arrêter en chemin !

Ces échelles sont à construire en exploitant les descripteurs du CECRL afin de rester en cohérence avec les attendus des programmes (niveaux visés A2, B1 etc.) : ne pas hésiter à évaluer non seulement le contenu des productions des élèves, mais aussi la qualité de leur réalisation . On pourra donc créer des descripteurs complémentaires, hors CECRL, qui valorisent aussi les productions des élèves (par ex. qualité plastique d'une production écrite illustrée).

Diapositive 8



Le livret scolaire de la scolarité obligatoire

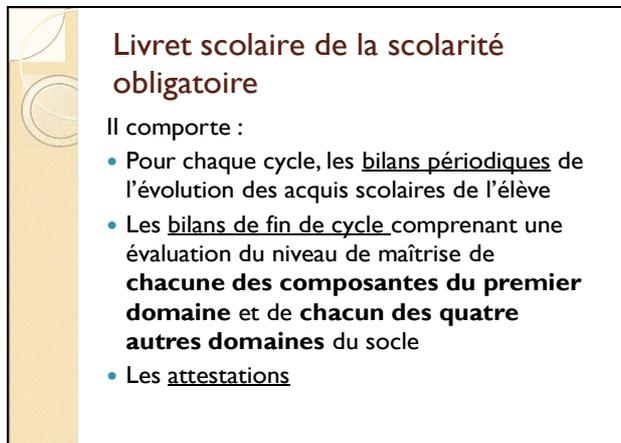
- Permet le suivi des acquis de l'élève
- Permet de communiquer les bilans périodiques aux parents
- Document unique du CP à la 3^{ème}

Le décret relatif à l'évaluation et aux acquis scolaires des élèves et au livret scolaire définit le livret scolaire de la scolarité obligatoire. Il **remplace le livret de compétences** et permet un suivi des acquis des élèves tout au long de la scolarité obligatoire.

Le livret scolaire permet d'informer régulièrement les parents en rendant compte de l'évolution des acquis des élèves. C'est un instrument de liaison entre les enseignants et les parents.

Le livret scolaire prendra une forme numérique, avec l'application nationale *Livret scolaire unique numérique* (LSUN) ; il permettra de disposer d'un outil de suivi des acquis des élèves tout au long de chaque cycle et de l'ensemble de leur scolarité⁶.

Diapositive 9



Livret scolaire de la scolarité obligatoire

Il comporte :

- Pour chaque cycle, les bilans périodiques de l'évolution des acquis scolaires de l'élève
- Les bilans de fin de cycle comprenant une évaluation du niveau de maîtrise de **chacune des composantes du premier domaine** et de **chacun des quatre autres domaines** du socle
- Les attestations

À la fin de chaque période (trimestre, semestre ou autre), un bulletin. À la fin de chaque cycle, une fiche dressant un bilan global sur les 8 champs d'apprentissage du socle et les attestations: prévention et secours civique, sécurité routière, savoir nager.

⁶ Voir la page du site éducol consacrée au livret scolaire : <https://miniurl.be/r-1895> et en particulier la « fiche technique » à destination des professeurs de collège : <https://miniurl.be/r-18bg>

Diapositive 10

Contenu des bilans périodiques

Au cycle 3 :

- Au moins un bilan de l'acquisition des connaissances et compétences
- Les principaux éléments du programme travaillés
- Des conseils pour progresser
- Progrès et difficultés éventuelles
- Positionnement de l'élève
- Actions réalisées dans le cadre de l'AP

Le bulletin périodique mentionnera le niveau des élèves dans chaque discipline, précisera les éléments du programme travaillés (activités langagières et thématiques culturelles), les progrès et difficultés éventuelles, la moyenne de l'élève et la moyenne de la classe.

Il indiquera le positionnement de l'élève au regard des objectifs d'apprentissage fixés pour la période sur une des quatre positions suivantes : Objectifs d'apprentissage non atteints, partiellement atteints, atteints, dépassés ou la note obtenue par l'élève.

Mention et appréciation si besoin est, des projets mis en œuvre durant la période, des différents parcours et des éléments d'appréciation portant sur la vie scolaire: assiduité, ponctualité, participation à la vie de l'établissement, nombre de journées d'absence justifiées ou non.

Diapositive 11

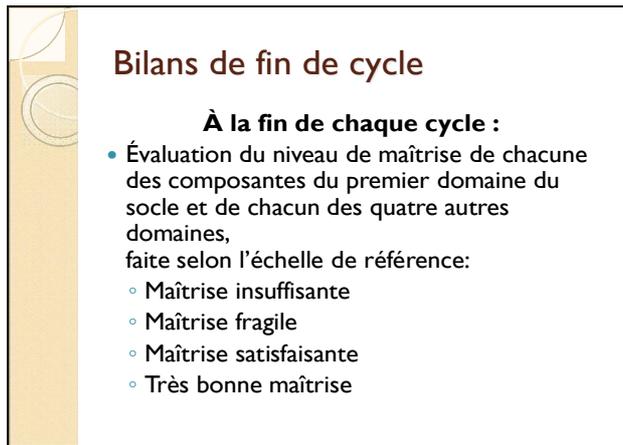
Contenu des bilans périodiques

Au cycle 4 :

Mêmes éléments qu'au cycle 3, avec en plus:

- Enseignement de complément si besoin
- Mention et appréciation des projets réalisés dans le cadre des EPI
- Mention des vœux d'orientation et décision d'orientation en classe de 3^{ème}

Diapositive 12



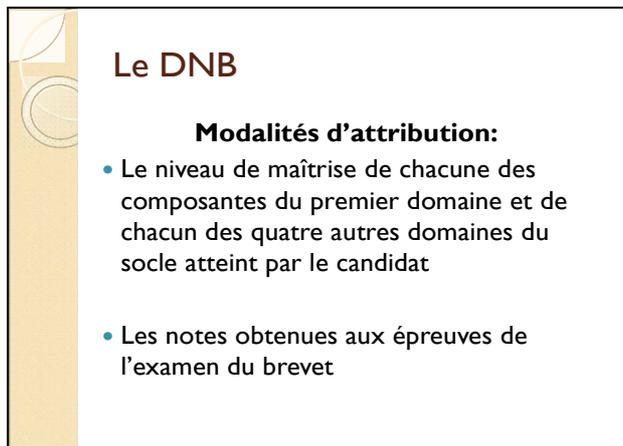
Bilans de fin de cycle

À la fin de chaque cycle :

- Évaluation du niveau de maîtrise de chacune des composantes du premier domaine du socle et de chacun des quatre autres domaines, faite selon l'échelle de référence:
 - Maîtrise insuffisante
 - Maîtrise fragile
 - Maîtrise satisfaisante
 - Très bonne maîtrise

Un domaine ou une composante du premier domaine du socle **est maîtrisé à compter de l'échelon 3** qui correspond aux attendus de fin de cycle (soit en fin de cycle 3, A1 acquis pour la LV1, A2 en LV1 au cycle 4; A2 dans au moins 2 AL pour la LV2).

Diapositive 13



Le DNB

Modalités d'attribution:

- Le niveau de maîtrise de chacune des composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines du socle atteint par le candidat
- Les notes obtenues aux épreuves de l'examen du brevet

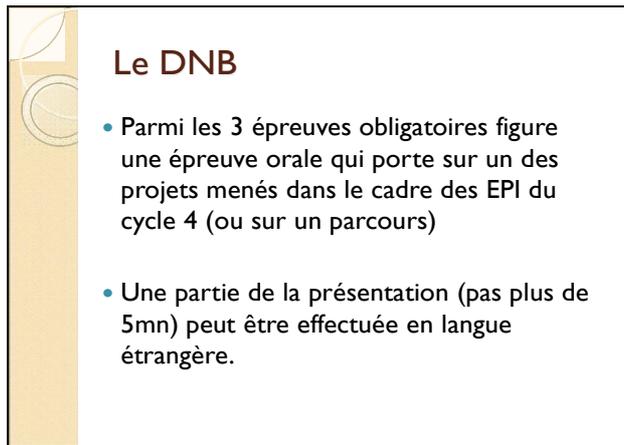
Le niveau de maîtrise de chacune des composantes du domaine 1 et des quatre autres domaines du socle est fixé en conseil de classe du 3ème trimestre de la classe de 3ème. Il résulte de la synthèse des évaluations réalisées par les enseignants de ce niveau ainsi que de celles menées antérieurement durant les deux premières années du cycle. Il est établi dans le cadre de l'échelle de référence.

Nombre de points attribué aux niveaux :

- 10 points pour une maîtrise insuffisante
- 25 pour une maîtrise fragile
- 40 pour une bonne maîtrise
- 50 pour une très bonne maîtrise

Le niveau A2 n'est plus un blocage pour l'obtention du DNB.

Diapositive 14



Le DNB

- Parmi les 3 épreuves obligatoires figure une épreuve orale qui porte sur un des projets menés dans le cadre des EPI du cycle 4 (ou sur un parcours)
- Une partie de la présentation (pas plus de 5mn) peut être effectuée en langue étrangère.

Épreuve individuelle ou en groupe (pas plus de 3 élèves) :

- Épreuve individuelle: 5mn d'exposé et 10mn d'entretien
- Épreuve collective: 10mn d'exposé, 15mn de reprise avec l'ensemble du groupe

La qualité de l'expression orale vaut pour la moitié des points.

Proposition de critères dans le BO n°14 du 8 avril 2016 pour évaluer la maîtrise de l'expression orale et la maîtrise du sujet présenté. Le candidat peut faire mention d'une expérience de mobilité dans son exposé.

« Comment déterminer les niveaux de maîtrise du socle commun pour les langues vivantes ? »

Ce document publié sur éducol en octobre 2016 vise à faciliter la mise en relation des niveaux du CECRL dans les cinq activités langagières avec les niveaux de maîtrise du socle commun⁷.

⁷ Voir sur éducol <https://miniurl.be/r-18be>